



Rédaction et Édition : Mairie de Pencran

SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ETAT CIVIL
- URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DIVERS

VIE ASSOCIATIVE

- SENTIERS DE PENCRAN
- CLUB DES AINES
- PAROISSE
- COMITE DES FÊTES
- ADMR
- USP
- GYM CLUB
- BADMINTON-TENNIS DE TABLE

LE SAVIEZ-VOUS ?

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h
Le mardi et jeudi : de 14h à 18h
Il reçoit sur rendez-vous :
Mardi, jeudi et samedi : de 9h à 11h

Permanence des adjoints :

Lucien VIGOUROUX :

Présent : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Chantal GOUEZ :

Enfance & Jeunesse : sur RDV

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Le vendredi :
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30
Le samedi : 9h00 – 12h
☎ 02 98 85 04 42
Site internet : pencran.fr
E-Mail : mairie.pencran@wanadoo.fr

N'hésitez pas à faire vos réservations et vos modifications de cantine et de garderie par notre adresse internet : mairie.pencran@wanadoo.fr

Recensement des jeunes – parcours citoyen (filles et garçons) :

Les jeunes **nés en Mars 1993** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le dernier jour du trimestre d'anniversaire. Se munir du livret de famille. L'attestation qui sera délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.



Athlétisme : Maël BOULCH, CHAMPION DE FRANCE !

Le Pencranais Maël BOULCH a décroché la médaille d'or de marche athlétique en salle sur le 5 000 m, le dimanche 15 février à l'INSEP (Institut National des Sports et de l'Éducation Physique) à Paris. Il court dans le club PLA, Pays de Landerneau Athlétisme, entraîné par Gildas PORZIER qui est content du résultat de son protégé, résultat logique de sa progression régulière. Cette médaille d'or était attendue, il a terminé en 23 minutes.

Maël a débuté en minime au PLA. Dès la 2^e année, il s'est spécialisé dans la marche athlétique, une discipline qui lui va bien. « C'est une épreuve de durée où je suis performant » commente le jeune homme, « moi je l'aime bien, elle est technique et esthétique ».

Maël BOULCH a été intégré à l'équipe de France qui a disputé une rencontre européenne avec l'Italie et l'Allemagne, à Metz. Puis le 5 avril, il tentera d'être sélectionné pour la coupe d'Europe, un nouveau défi qu'il est prêt à relever.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Naissances : Luna LUTINIER, 7 rue des Cerisiers, née le 11 février 2009
Killian CALLUYERE, 4 rue Olivier Saladin, né le 12 février 2009

Décès : Marie EMILY née LE GALL, 84 ans, Keravel, décédée le 8 février 2009
Jean Émile CAËR, 61 ans, 37 Kermalguen, décédé le 19 février 2009
Joël JONCOURT, 88 ans, Brest, inhumé le 20 février 2009

URBANISME

Permis de construire accordés :

VIGOUROUX Cyril, Keroullé, maison d'habitation
DOUARIN Joël, 17 rue Anatole Le Braz, carport avec atelier

Déclarations préalables de travaux accordés :

POCHARD Christine, 2 allée des Charmilles, transformation du garage en chambre
SEGUILLON Éric, 5 Kermalguen, clôture
COHIDON Nicolas, 26 rue des Cerisiers, clôture
NICOLAS Laurent, 28 rue des Cerisiers, clôture
LEFEBVRE Henri, 6 impasse des Frênes, clôture.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Nous demandons aux familles d'inscrire en mairie les enfants nés en 2006 et 2007 le plus rapidement possible afin de fournir le nouvel effectif à l'inspection d'académie.

INSCRIPTIONS à L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de Pencran ouvre ses portes le **mercredi 1^{er} avril** prochain. Les locaux seront ceux utilisés par la garderie périscolaire. Le centre pourra accueillir jusqu'à 16 enfants, de 4 à 11 ans, encadrés par 2 personnes. Si le nombre d'enfants est inférieur à 7, la Direction Départementale Jeunesse et Sports nous rappelle que le centre ne peut pas ouvrir.

Les inscriptions sont donc ouvertes dès à présent, en mairie. Nous vous demandons, dans un souci d'organisation, d'inscrire vos enfants le plus tôt possible et **au plus tard 1 semaine avant la date prévue.**

Les tarifs à l'ouverture de l'ALSH de Pencran sont à lire en compte rendu du Conseil Municipal. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

DATES A RETENIR

15 mars : FNACA - Dominos à 14h salle polyvalente
15 mars : COMITE DES FETES
Randonnée VTT à partir de 9h au stade.

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 10 février 2009
Nitrates (NO3) : 30 mg/l. Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conseil municipal du jeudi 26 février 2009

Le conseil s'est réuni le jeudi 26 février 2009 à 18h sous la présidence de Jean CRENN, maire.

Bernard PREINCE absent a donné pouvoir à Jean CRENN, Jacques PAUGAM absent à partir de 20h a donné pouvoir à Lucien VIGOUROUX.

Secrétaire de séance : Chantal GOUEZ

1 – Comptes administratifs 2008

BUDGET GENERAL		
Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 043 397	803 369.52
Recettes	1 043 397	1 059 710.02
Excédent		256 340.50
Investissements		
Dépenses	994 056	624 019.64
Recettes	994 056	541 146.79
Déficit		-82 872.85
Résultat cumulé		173 467.65
Reste à réaliser		26 250.00

BUDGET EAU POTABLE		
Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	119 774	74 504.71
Recettes	119 774	114 316.68
Excédent		39 811.97
Investissements		
Dépenses	118 298	61 639.47
Recettes	118 298	69 728.66
Déficit		8 089.19
Résultat cumulé		47 901.16

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	158 876	136 552.23
Recettes	158 876	160 377.78
Excédent		23 825.55
Investissements		
Dépenses	137 070	43 765.10
Recettes	137 070	118 524.53
Déficit		74 759.43
Résultat cumulé		98 584.98

Lors du vote pour l'approbation des comptes, le maire se retire de la séance. Jeannine MARTIN, doyenne de l'assemblée met les délibérations aux voix. Les 3 comptes 2008 sont adoptés à l'unanimité.

2 – Projet de convention avec la Maison Pour Tous (MPT)

L'ALSH ouvre le mercredi 1^{er} avril 2009. 16 enfants pourront y être accueillis. La municipalité a souhaité établir une convention avec la M.P.T. de Landerneau pour l'embauche des animateurs ainsi que leur soutien et suivi pédagogique. La commune de Pencran prend à sa charge les frais liés à l'embauche. La convention sera renouvelée annuellement par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2010, date de fin de contrat. Pour : 19.



Durant les vacances de février, Véronique PENGAM, Anne TESSON et Christine TANGUY ont suivi leur premier stage de formation au BAFA.

3 – L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Sur proposition de la commission «Enfance – Jeunesse», le conseil décide d'instaurer les prix du centre de loisirs de Pencran en se référant à ceux pratiqués par la MPT avec laquelle Pencran travaille déjà.

Les tarifs à l'ouverture de l'ALSH de Pencran seront relatifs au quotient familial (QF):

	Quotient familial mensuel	Journée repas compris	½ journée + repas (+3.50 €) éventuel
QF1	≤ 460 €	8.50 €	4.25 €
QF2	De 461 € à 730 €	10.50 €	5.25 €
QF3	≥ 731 €	12.50 €	6.25 €
Ext.		16.50 €	8.25 €

Ces quotients sont calculés de la manière suivante :

[(Revenu figurant sur la feuille d'imposition sans les déductions / 12) + 1 mois d'allocation familiale] / nombre de parts = QF. Par exemple : un couple avec 2 enfants, dont le revenu est de 15 000 €/an : [(15 000 / 12) + 117] / 3 = 455. Donc QF1. Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité. Pour 19.

4 – Modification de P.L.U. (choix du maître d'œuvre)

Jean CRENN informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin d'intégrer le Plan Local d'Habitat approuvé par la Communauté de Communes et de transformer la destination d'une partie du site « ROLLAND ». Il explique que si le PLH est intégré au PLU avant le 31 janvier 2010, la Communauté de Communes accorde une subvention de 3 000 €. Pour préparer le dossier, il propose le bureau d'études GEOLITT qui connaît parfaitement notre commune, pour avoir réalisé le PLU au cours du dernier mandat. Le devis présenté par le cabinet est de 3 827.19 € TTC pour la mission et de 595.61 € TTC par réunion supplémentaire si nécessaire. Pour : 19.

5 – Compte rendu des Commissions

- **Voirie** : Pose de caniveaux, regard et enrobé, impasse des Ormes. Réalisation d'un trottoir enrobé, avec modification d'un ouvrage de réception des eaux, route de Keranhoat. Busage du fossé à Kernévez devant la propriété Bernicot. Différents flashes de voirie : Rudulac'h, Keranhoat, Kerbalanec. Transformation d'un espace engazonné en passage enrobé, rue des Bruyères.

- **Bâtiments** : M. SENECHAL, architecte des Bâtiments de France a fait le constat des travaux à réaliser sur l'église. Les travaux urgents représentent un coût estimé à 20 000€.

- **Appel d'offres** : 11 architectes ont répondu sur le dossier du bâtiment multigénérationnel.

6 – Questions diverses

Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) : Le chiffre officiel de la population de Pencran est de 1 472 habitants au 1/01/2009. Ce chiffre provient de la nouvelle méthode de calcul du recensement de la population et est arrêté au 01/01/2006 pour toutes les communes. Le chiffre au 1/01/2008 (1 913 hab.) tenait compte du recensement complémentaire de 2007. La DGF (dotation de l'Etat) est basée sur la population de la commune, ainsi Pencran perd environ 22 000 € en 2009 par rapport à 2008. Le chiffre officiel de la population sera donné par l'INSEE chaque année au 1^{er} janvier.

L'abri bus situé route de Kerlois et mis en place par le Département fait l'objet d'une convention de gestion avec le Conseil Général. Le

DIVERS

OFFRE D'EMPLOI SAISONNIER Juillet -Août 2009. L'Office du Tourisme du pays de Landerneau-Daoulas recherche 6 personnes pour ses points informations touristiques. Lettre de motivation et CV à adresser à l' Office du Tourisme de Landerneau-Daoulas, Chloé TRAON, Pont du Rohan, 29800 LANDERNEAU.

➤ Recherche maison en location sur Pencran ou environs (3 ch, jardin, ± 600 €) : ☎ 09 51 91 47 53 ou 06 50 80 81 43.

Portes ouvertes à l'IFAC de Brest (centre de formation des apprentis) le samedi 21 mars 2009 de 9h à 17h.

Les élus MSA des cantons de Daoulas et Landerneau organisent une réunion publique de prévention santé, ouverte à tous et gratuite, sur le thème "La maladie d'Alzheimer" à la salle polyvalente de Pencran le mardi 24 mars à 20h30.

AV Ch. à coucher rustique en chêne : armoire secrétaire, lit 180x90, chevet (donne matelas et sommier). En parfait état. 150 € à débattre ☎ 02 98 21 89 97

Tour du Roual : Courses à pieds pour tout âge et tout niveau, dimanche 22 mars. Inscriptions et renseignements : ☎ 02 98 25 94 93 ou sur le site www.cap-dirinon.com.

PERDU au lieu-dit Coat Guéguen Persan roux tatoué à l'oreille (DCT579). Contacter Mme Dangelsel Séverine ☎ 02 98 21 73 72

Recherche personne pour prendre en charge le ménage de la maison (4 h / semaine environ) dès début mars, Paiement en CESU . ☎ 02 98 40 97 46

LES SENTIERS DE PENCRAN

Cette assemblée s'est réunie samedi 31 janvier en présence de Jean CRENN, Maire, de Roseline EMILY adjointe et de tous les adhérents. Le Président, J.P. RUNGOAT, a rappelé les améliorations apportées en 2008 à quelques endroits du circuit et indiqué les secteurs où une intervention importante serait nécessaire en 2009 parfois avec le concours de la municipalité. M. le Maire a donné son accord pour qu'un état des lieux soit fait conjointement.

Malgré l'acquisition d'un matériel neuf et de quelques réparations importantes, la situation comptable de l'association reste saine.

Jean CRENN, accaparé maintenant par ses fonctions municipales, quitte l'association, tandis que deux nouveaux y adhèrent : Christophe MOYSAN et Pierre TOULLEC.

Ayant renouvelé le tiers sortant et reconduit le bureau dans ses fonctions par vote à bulletins secrets, les participants ont pris en commun le repas annuel au restaurant « Couleur Café ».



CLUB DES AINES

Le jeudi 26 février, les aînés ruraux du Finistère, secteur Bas Elorn, ont organisé à la salle polyvalente de Pencran, les qualificatifs pour le championnat départemental de dominos, qui se déroulera le 25 mars à Plouguerneau. Cinquante équipes y ont participé et les six meilleures sont sélectionnées pour la finale dont l'équipe MEAR - POSTEC de Pencran, 1^{er} ex aequo.



PAROISSE

Marc MENEUR, curé de l'ensemble paroissial de Dirinon - Pencran, ainsi que l'équipe pastorale recevaient toutes les personnes qui œuvrent pour la vie de la paroisse, à la salle Ty Goudor à Dirinon, le 30 janvier pour le pot de la nouvelle année.



COMITE DES FÊTES

Le samedi 24 janvier 2009, a eu lieu la rencontre au sommet du bourg de Pencran. A l'occasion des jeux inter quartiers, le Sud de la commune a affronté le Nord. Un peu plus de deux heures durant, de valeureux candidats, qu'il convient de saluer comme ils le méritent, se sont loyalement opposés. Croquer une



pomme sans les mains (mais avec le trognon), planter des clous, chercher des objets les yeux bandés, confectionner un puzzle le plus rapidement possible, répondre à des questions de culture générale. Tout le monde et tous les âges pouvaient participer. A ce jeu là, les sudistes l'ont emporté. Rappelons que la limite nord/sud pour cette rencontre est constituée par la route de Rosquelen à Keroullé, Kerbalanec, Botcaërel.



L'ADMR de DIRINON-PENCRAN

Le Kig ha farz s'est déroulé le dimanche 22 février 2009 à la salle polyvalente de Dirinon. Les salariés et bénévoles ont préparé et servi 442 repas dont 180 parts à emporter.



USP

Stage de Football :

Samedi dernier, 45 jeunes de l'école de football ont participé à une journée de stage dans une bonne ambiance et sous un temps ensoleillé. Les enfants ont effectué en matinée, différents ateliers techniques de conduites de balle, de passes ou de frappes, préparés par Stéphane MADEC et Lionel BIAN, responsables de l'école de foot. Après un pique-nique pris en commun, l'après-midi fut consacré à des rencontres inter catégories et des jeux scolaires. La journée s'est terminée autour d'un goûter offert par le club. L'encadrement était assuré par les 10 dirigeants de catégories aidés de 8 jeunes des équipes de 15 ans et 18 ans présents pour l'occasion.



L'équipe du mois : Les 13 ans

Cette saison les 14 joueurs de l'USP sont en entente avec 6 joueurs du RC Loperhet. La bonne ambiance règne



entre les joueurs, entretenue par les deux entraîneurs : Éric CUNIT RAVET (Pencran) et Philippe PRIOULT (Loperhet). Les matchs allers se sont déroulés à Loperhet et les matchs retours se joueront à Pencran. Engagée en division supérieure, l'équipe se classe pour l'instant en milieu de tableau. Soyons sûrs qu'ils tenteront de continuer dans cette voie jusqu'à la fin de la saison pour confirmer les bonnes relations entre les deux clubs.

GYM CLUB

Le club de Gym a organisé un Thé dansant le 12 février dernier. L'après-midi était animé par Michel CADIOU de Plounéventer. Comme d'habitude, l'ambiance était au rendez-vous.

BADMINTON - TENNIS DE TABLE

Bilan du vide grenier du dimanche 22 février :

Les 45 exposants ont commencé l'installation de leurs marchandises dès 7h30 jusqu'à l'arrivée des premiers fouineurs. Un petit flux régulier de visiteurs en matinée, une accalmie à la mi-journée et dans l'après-midi une bonne fréquentation. Au total près de 500 entrées. Satisfaction générale tant pour les exposants que pour les organisateurs.





La Régence (1715 - 1723) : Un climat très tendu en Bretagne

Après la mort de Louis XIV (1715), la noblesse bretonne engagea contre le pouvoir central une lutte pour la défense de ses «libertés» (c'est-à-dire des privilèges). La Bretagne disposait d'une assemblée qui enregistrait les lois et les impôts pour la province. A Dinan, le 15 décembre 1717, elle refusa de voter l'impôt et fut dissoute le 18, sur ordre du duc de Montesquiou, commandant en chef de la province. Elle est réunie de nouveau le 1^{er} juillet 1718 et se montra d'abord conciliante en votant l'impôt. Mais la noblesse s'opposa à une nouvelle taxe sur les boissons. Le duc de Montesquiou considéra pourtant que l'impôt avait été accepté et fit exclure des états et chasser de Dinan les nobles contestataires.



La création d'une association de nobles pour la défense des «libertés» bretonnes

Les principaux opposants de la noblesse formèrent, alors, à Rennes, une association destinée à défendre les privilèges traditionnels de la province. Ils rédigèrent un manifeste qui reçut l'approbation de nombreux membres de la petite noblesse terrienne. En 4 mois, de septembre à décembre 1718, 300 signatures furent recueillies, dont le 4 novembre, celle de Chrysogone-Clément de Guer, marquis de Pontcallec. Ce

dernier avait alors trente-huit ans. Après avoir servi dans l'armée pendant dix ans, il était revenu en Bretagne pour s'occuper de ses affaires, vivant en gentilhomme chassant dans ses vastes domaines autour du château de Pontcallec (à Berné, entre Pontivy et Lorient) : le château avait une allure de forteresse, entouré d'une forêt presque impénétrable, et l'on ne pouvait y accéder que par deux ponts étroits et faciles à défendre.

La conspiration.

L'été 1719 fut marqué en Bretagne par une cherté des grains qui provoqua une série d'émeutes. Dans ce contexte, l'Association se réunit au château de Kergrois, le 27 juillet. Une 15^{aine} de gentilshommes seulement répondirent à l'appel, dont Pontcallec. Il fut décidé de solliciter l'aide du roi d'Espagne pour lutter contre le pouvoir royal. Or, la France était alors en guerre contre l'Espagne et cette action pouvait être considérée comme une trahison. Un gentilhomme breton partit pour l'Espagne avec une demande d'argent et de renforts.

En août, les impôts n'étaient plus perçus dans le pays de Guérande et début septembre, l'Intendant envoya la troupe pour imposer, par la force, la perception de l'impôt. Le 12 septembre, un bourgeois de Guérande, en fuite, fut arrêté à Nantes. Il était membre de la conjuration et fit des aveux complets. Pendant ce temps, une douzaine de conjurés s'étaient réunis au château du Pouldu.

Un détachement de dragons envahit ce château, le 22 septembre, mais les conjurés eurent le temps de s'enfuir et de se réfugier au château de Pontcallec. Là, du 23 au 28 septembre 1719, de 20 à 30 conjurés gardés par 150 paysans vassaux de Pontcallec, armés de fourches et de fusils, tinrent une sorte d'assise, multipliant les plans de campagne, décidant d'une marche sur Rennes. Le 28 septembre, un détachement du régiment royal de marine d'une centaine d'hommes, entra dans le château d'où les conjurés purent encore une fois s'esquiver.

L'échec de la conspiration et l'arrestation de Pontcallec

Un mois plus tard, le 30 octobre, le 1^{er} navire espagnol parvenait en Bretagne : une escadre de sept vaisseaux avait quitté Santander mais un seul avait pu doubler le cap de Santander ; les 6 autres, assaillis par un vent contraire, furent contraints de rentrer dans le port. Le bâtiment accosta dans la presqu'île de Saint-Gildas et fit débarquer 300 soldats près du manoir de Kergurioné, appartenant à l'un des conjurés. Mais ce dernier apprenait en même temps l'établissement à Nantes d'un tribunal spécial chargé de poursuivre les conjurés bretons. Prenant peur, concluant que le complot était découvert, il fit aussitôt rembarquer les Espagnols et, avec eux, les principaux conjurés pour Santander.

Dans le courant de novembre, Pontcallec tenta de réunir quelques conjurés et imagina de s'emparer de Lorient pour favoriser un nouveau débarquement espagnol. Mais on apprit bientôt que les troupes attendues n'avaient pas quitté l'Espagne. La plupart des conjurés s'égaillèrent. Poursuivi, Pontcallec se déguisa en paysan, avant de se faire arrêter sans résistance le 28 décembre 1719 dans le presbytère de Lingol. Plusieurs autres conjurés se constituèrent prisonniers dans les premiers jours de janvier 1720, abusés par de fausses promesses de clémence.

Le procès et la condamnation.

Le Régent avait voulu la mise en place d'une justice d'exception. Le discours du procureur général, à l'ouverture du procès de Nantes, est un message fort à la Bretagne toute entière et à ses «sujets indociles» : «En livrant quelques coupables aux rigueurs d'un sort qu'ils n'ont que trop mérité, [Monseigneur le Régent] cherche à couper racine à des maux dont la contagion pourrait gâter un peuple entier.» En conséquence, les sanctions furent, elles aussi, exemplaires. Dans ses mémoires, le duc de Saint-Simon raconte l'épilogue sanglant de la conspiration, place du Bouffay, à Nantes, le 26 mars 1720... «Les sieurs de Pontcallec, (...) y eurent la tête coupée. (...) Les prisonniers avaient avoué la conspiration et les mesures prises pour livrer les ports de la Bretagne à l'Espagne, et y recevoir les troupes, marcher en armes en France, etc. (...) Il se trouva tant de gens arrêtés sur les dépositions des prisonniers, (...) qu'on envoya une amnistie pour tous les prisonniers et accusés non arrêtés...»

Quelles leçons retenir de cette conspiration d'un autre âge ?

Pour comprendre la démarche des conjurés bretons, il faut la replacer dans la logique nobiliaire, le «devoir de révolte» qui les anime : ils considèrent en effet que l'union de la Bretagne à la France (1532), a été réalisée à la condition du maintien des privilèges de la province, dont le principal était le libre vote des impôts, ce qui fut loin d'être le cas... Les plus extrêmes parmi les conspirateurs tenaient donc pour rompu le traité qui les unissait à la France, justifiant une apparente «trahison» qui, à leurs yeux, n'était rien d'autre qu'un retour légitime à l'indépendance et donc au libre choix d'une alliance avec toute puissance.

Reste que cette révolte ne s'apparente nullement au soulèvement de toute une province contre un pouvoir tyrannique ! La haute noblesse ne prit aucunement part au complot, préférant les intrigues de la cour, aux agitations de villages et de manoirs. Ensuite, de nombreux associés refusèrent de suivre Pontcallec dans la voie d'une alliance espagnole et au total à peine 200 nobles participèrent à la «conjuration» dans sa forme la plus active. En fait moins d'une trentaine d'exaltés étaient probablement au courant du complot visant à demander le soutien de l'Espagne. Dans son immense majorité, la noblesse bretonne était bel et bien acquise à la «nation France». La découverte et la répression de ce complot étaient dues pour une large part, à l'efficacité des services de police de l'intendant.



Exécution de Pontcallec